



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9359
24 juillet 1969
ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 24 JUILLET 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LES REPRESENTANTS DU CHILI, DE COLOMBIE, DE LA GUYANE, DE L'INDE, DE
L'INDONESIE, DU NIGERIA, DU PAKISTAN, DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE, DE LA
TURQUIE, DE LA YOUGOSLAVIE ET DE LA ZAMBIE

Nous, les soussignés, représentants de onze pays, avons l'honneur d'appeler
votre attention sur la résolution 264 (1969) que le Conseil de sécurité a adoptée
à l'unanimité le 20 mars 1969 et par laquelle il a notamment demandé au Gouver-
nement sud-africain de retirer immédiatement son administration du Territoire de
la Namibie et a décidé que si le Gouvernement sud-africain ne se conformait pas
aux dispositions de cette résolution, le Conseil de sécurité se réunirait immé-
diatement pour déterminer les dispositions ou mesures nécessaires, conformément
aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Au nom de nos gouvernements respectifs et étant donné les préoccupations
que nous partageons en tant que membres du Conseil des Nations Unies pour la
Namibie, nous vous demandons de réunir d'urgence le Conseil de sécurité pour qu'il
examine la situation résultant de la réaction entièrement négative de l'Afrique
du Sud devant la résolution précitée et des mesures qu'elle continue de prendre
au mépris de l'autorité du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant du Chili

(Signé) F. ZEGERS

" de la Colombie

(Signé) J. C. TURBAY AYALA

" de la Guyane

(Signé) A. JARDIM

" de l'Inde

(Signé) S. SEN

" de l'Indonésie

(Signé) H. R. ABDULGANI

Le représentant du Nigéria	(Signé) O. ALO (pour E. O. OGBU)
" du Pakistan	(Signé) A. SHAHI
" de la République arabe unie	(Signé) A. EL-ERIAN
" de la Turquie	(Signé) N. CUHRUK
" de la Yougoslavie	(Signé) Z. JAZIC
" de la Zambie	(Signé) V. J. MWAANGA

